

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES
M.R.C. DE JOLIETTE**

Séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-De-Lourdes tenue le 11 octobre 2011 à 20 :00 heures au lieu habituel des sessions, 4050, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes à laquelle étaient présents :

PRÉSENCES :

Mme Marthe Blanchette	poste # 1
M. Pierre Venne	poste # 3
M. Réjean Belleville	poste # 4

Formant quorum sous la présidence de
Monsieur Pierre Guilbault, maire suppléant

Est également présente:
La directrice générale, secrétaire-trésorière
Madame Micheline Miron

L'absence de mesdames Céline Geoffroy et Christine Marion, de monsieur Michel Picard est constatée

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 12 septembre 2011
4. Approbation des comptes payables et payés
5. Correspondance
6. Rapport des comités
7. Rapport sur les travaux publics et autres services administratifs
8. Urbanisme et mise en valeur du territoire
 1. Rapport du comité consultatif du 19 septembre 2011
 2. C.P.T.A.Q. – Demande d'autorisation d'utilisation à des fins autres que l'agriculture, visant le lot 47-1 du cadastre de la paroisse cadastrale de Sainte-Élisabeth, propriété de monsieur Jean Arvai
9. Avis de motion
 1. Avis de motion de la présentation du règlement 4-01-2011 permettant d'abroger le règlement 4-2011 (refinancement des règlements 04-2000, 05-2000, 31-2005, 33-2005 et financement du règlement 2-2009)
 2. Avis de motion de la présentation du règlement numéro 7-01-2011 afin de modifier le règlement 7-2009 afin de permettre le paiement de toutes les taxes et compensation en 4 versements.
 3. Avis de motion de la présentation d'un règlement pour déterminer les taux de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2012
 4. Avis de motion de la présentation du règlement 5-2011 décrétant des travaux de déneigement dans la rue Lacoste
 5. Avis de motion de la présentation du règlement 05-11-2011 modifiant le règlement de zonage en vue de modifier les grilles des usages et des normes
 6. Avis de motion de la présentation du règlement 05-12-2011 modifiant le règlement de zonage afin de prohiber l'utilisation de conteneurs à des fins de construction

10. Adoption des règlements
 1. Adoption du règlement 6-2011 (Rue Lajeunesse) (reporté)
 2. Adoption du premier projet de règlement numéro 05-11-2011 modifiant le règlement de zonage numéro 05-1992 (Pour modifier la grille des usages et des normes)
 3. Adoption du premier projet de règlement numéro 05-12-2011 modifiant le règlement de zonage numéro 05-1992 (Pour prohiber l'utilisation de conteneurs à des fins de construction)
11. Affaires nouvelles
 1. Code de déontologie – Serment
 2. Fossé de drainage rue Chapdeleine
 3. Ordinateur pour le poste de la technicienne en loisir
 4. Colloque Lanaudois sur les saines habitudes de vie
 5. Personne désignée pour la gestion des cours d'eau en vertu de l'entente signée
 6. Combeq : Formation des lacs et des cours d'eau
 7. Organisme des Bassins Versants de la Zone Bayonne – Appui
 8. Moisson Lanaudière – Aide financière
 9. OMH – Révision budgétaire 2011
 10. Rue Lajeunesse (reporté)
 11. Groupe Forces – Préparation des plans et devis concernant les travaux de drainage requis (reporté)
 12. Ste-Mélanie – Affaiblissement de la rivière l'Assomption – printemps 2012 (reporté)
 13. Québec en forme – Projet cuisine
 14. Regards (Reporté)
 15. Rue Bélanger – Ponceau à abaisser de 6 pouces
 16. Entente relative à la réfection et à l'entretien d'une partie du rang Sainte-Julie – Autorisation de signatures
 17. Approbation de plan de Gaz Métro
12. Varia
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée

Le président de l'assemblée, monsieur Pierre Guilbault, déclare l'assemblée ouverte

2. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT qu'un ordre du jour facilite le déroulement d'une séance du conseil ;

2011-10-152

Il est proposé par Pierre Venne ,

Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes adopte l'ordre du jour

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 12 septembre 2011

2011-10-153

Il est proposé par Réjean Belleville ,

Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 12 septembre 2011

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

4. Approbation des comptes payables et payés

Suite à l'émission des certificats de disponibilité des crédits par la secrétaire-trésorière (article 961 du Code municipal) et à l'autorisation de dépenses qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du Code municipal et du règlement 02-2003 et ses amendements), la secrétaire-trésorière soumet la liste des chèques (qui fait partie intégrante du procès-verbal comme si tout au long récitée) qu'elle a fait émettre en paiement des comptes payés ou payables et demande au conseil de l'approuver.

2011-10-154

Il est proposé par Marthe Blanchette,
Et résolu :

D'approuver les comptes au montant de 124 969,37 \$ et en autorise le paiement à même les postes budgétaires prévus à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

5. Correspondance

Dépôt de la liste des correspondances

La directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste des correspondances reçues à la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes au cours du mois.

6. Rapport des comités

7. Rapport sur les travaux publics et autres services administratifs

Le conseil prend acte de dépôt du rapport :

- Sur les travaux publics et autres services administratifs dont copie est déposée aux archives de la municipalité

8. Urbanisme et mise en valeur du territoire

8.1 Rapport du comité consultatif du 19 septembre 2011

Le conseil prend acte de dépôt du rapport du comité consultatif du 19 septembre 2011

8.2 C.P.T.A.Q. – Demande d'autorisation d'utilisation à des fins autres que l'agriculture, visant le lot 47-1 du cadastre de la paroisse cadastrale de Sainte-Élisabeth, propriété de monsieur Jean Arvai

CONSIDÉRANT la demande déposée par Madame Line Pelland ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande vise l'implantation d'une résidence unifamiliale isolée et d'une écurie ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande ne peut être réalisée que dans une zone agricole définie au plan de zonage ;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation dudit projet n'aura pas pour effet d'affecter le potentiel agricole des lots avoisinants ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie demandée est de 4108 mètres carrés et qu'une grande partie sera utilisée pour la construction de l'écurie et à des fins agricoles, soit le pacage des chevaux ;

CONSIDÉRANT QUE le lot a été cadastré le 5 décembre 1977 ;

CONSIDÉRANT QUE de faire droit à la présente demande n'aura pas de conséquence majeure sur les activités agricoles existantes ni sur le développement de ces activités agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation dudit projet n'aura pas d'effet quant à la création de nouvelles contraintes vis à vis de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement ;

CONSIDÉRANT QU'il n'existe pas d'espace disponible en zone blanche permettant de réaliser le projet du demandeur ;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du présent projet n'aura pas d'impact sur la préservation des ressources eaux et sols pour l'agriculture ;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du présent projet ne diminue pas la superficie du lot d'origine sur lequel il se trouve, car il est déjà cadastré ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est à la fois conforme au schéma d'aménagement de la MRC et aux règlements d'urbanisme de la municipalité ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'appuyer la présente demande;

EN CONSÉQUENCE

2011-10-155

Il est proposé par Pierre Venne ,
Et résolu :

D'appuyer la présente demande visant le lot 47-1 du cadastre de la paroisse cadastrale de Sainte-Élizabeth, propriété de Monsieur Jean Arvai afin de permettre l'implantation d'une résidence unifamiliale isolée et d'une écurie.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

9. Avis de motion

9.1 Avis de motion de la présentation du règlement 4-01-2011 permettant d'abroger le règlement 4-2011 (refinancement des règlements 04-2000, 05-2000, 31-2005, 33-2005 et financement du règlement 2-2009)

AVIS DE MOTION avec dispense de lecture est donné par le conseiller Réjean Belleville de la présentation du règlement 4-01-2011 permettant d'abroger le règlement 4-2011 pourvoyant au financement d'une somme de 32 500\$, par emprunt, pour couvrir les frais de refinancement des règlements 04-2000, 05-2000, 31-2005, 33-2005 et pour couvrir les frais de financement du règlement 2-2009

9.2 Avis de motion de la présentation du règlement numéro 7-01-2011 afin de modifier le règlement 7-2009 afin de permettre le paiement de toutes les taxes et compensation en 4 versements.

AVIS DE MOTION avec dispense de lecture est donné par le conseiller Réjean Belleville de la présentation du règlement numéro 7-01-2011 afin de modifier le règlement 7-2009 afin de permettre le paiement de toutes les taxes et compensation en 4 versements.

9.3 Avis de motion de la présentation d'un règlement pour déterminer les taux de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2012

AVIS DE MOTION avec dispense de lecture est donné par le conseiller Réjean Belleville de la présentation d'un règlement pour déterminer les taux de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2012

9.4 Avis de motion de la présentation du règlement 5-2011 décrétant des travaux de déneigement dans la rue Lacoste

AVIS DE MOTION avec dispense de lecture est donné par le conseiller Pierre Venne de la présentation du règlement 5-2011 décrétant des travaux de déneigement dans la rue Lacoste

9.5 Avis de motion de la présentation du règlement 05-11-2011 modifiant le règlement de zonage en vue de modifier les grilles des usages et des normes

AVIS DE MOTION avec dispense de lecture est donné par le conseiller Réjean Belleville de la présentation du règlement 05-11-2011 modifiant le règlement numéro 05-1992 intitulé règlement de zonage, tel que déjà amendé, en vue de :

- Modifier les grilles des usages et des normes des zones AR-02, R-03, AR-04, AR-05, AR-09, AR-11, AR-14 et R-16

9.6 Avis de motion de la présentation du règlement 05-12-2011 modifiant le règlement de zonage afin de prohiber l'utilisation de conteneurs à des fins de construction

AVIS DE MOTION avec dispense de lecture est donné par le conseiller Pierre Venne de la présentation du règlement 05-12-2011 modifiant le règlement numéro 05-1992 intitulé règlement de zonage, tel que déjà amendé, en vue de :

- Prohiber l'utilisation de conteneurs à des fins de construction

10. Adoption des règlements

10.1 Adoption du règlement 6-2011 (Rue Lajeunesse) (reporté)

10.2 Adoption du premier projet de règlement numéro 05-11-2011 modifiant le règlement de zonage numéro 05-1992 (Pour modifier la grille des usages et des normes)

2011-10-156

Il est proposé par Réjean Belleville,

Et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 05-11-2011 modifiant le règlement numéro 05-1992 intitulé règlement de zonage, tel que déjà amendé, en vue de :

- Modifier les grilles des usages et des normes des zones AR-02, R-03, AR-04, AR-05, AR-09, AR-11, et R-16

(Copie en annexe au procès-verbal)

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

10.3 Adoption du premier projet de règlement numéro 05-12-2011 modifiant le règlement de zonage numéro 05-1992 (Pour prohiber l'utilisation de conteneurs à des fins de construction)

2011-10-157

Il est proposé par Pierre Venne,
Et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 05-12-2011, modifiant le règlement numéro 05-1992 intitulé règlement de zonage, tel que déjà amendé, en vue de :

- Prohiber l'utilisation de conteneurs à des fins de construction

(Copie en annexe au procès-verbal)

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11. Affaires nouvelles

11.1 Code de déontologie –Serment

Je, Pierre Venne , déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Notre-Dame-de-Lourdes et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Signature

11.2 Fossé de drainage rue Chapdeleine

2011-10-158

Il est proposé par Pierre Venne,
Et résolu :

D'autoriser la dépense ± 1 500\$ + les taxes pour l'entretien du fossé de drainage rue Chapdeleine par Les Entreprises Guy Asselin Inc.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.3 Ordinateur pour le poste de la technicienne en loisir

Info Xtreme Inc.	629.99\$ + les taxes
Logixia	980,00\$ + les taxes
Logixia	692,00\$ + les taxes

2011-10-159

Il est proposé par Marthe Blanchette,
Et résolu :

D'autoriser la dépense de 629,99\$ + les taxes pour l'achat d'un ordinateur pour le poste de la technicienne en loisir de Info Xtreme Inc.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.4 Colloque lanadois sur les saines habitudes de vie

2011-10-160

Il est proposé par Marthe Blanchette,
Et résolu ;

D'autoriser la dépense de 30\$ + les taxes pour l'inscription de Karine Sansoucy, technicienne en loisir au colloque lanadois sur les saines habitudes de vie.

D'autoriser le remboursement des dépenses de repas et de kilométrage sur présentation de pièces justificatives selon la politique établie à cet effet.

Le conseil autorise le paiement des dépenses à même les postes budgétaires prévus à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.5 Personne désignée pour la gestion des cours d'eau en vertu de l'entente signée

CONSIDÉRANT QU'une entente a été conclue entre la MRC de Joliette et la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes pour lui confier l'application des règlements, le recouvrement de créances et la gestion des travaux prévus par la Loi en matière de cours d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 décembre 2010 le conseil de Notre-Dame-de-Lourdes a adopté la résolution 2010-12-280 autorisant la signature d'une entente relative à la délégation de compétence en matière de gestion des travaux d'entretien et d'aménagement des cours d'eau avec la MRC de Joliette ;

2011-10-161

Il est proposé par Réjean Belleville,
Et résolu :

De mandater Jonathan Rondeau, officier municipal comme personne désignée et chargée du pouvoir d'inspection et d'intervention pour la gestion des cours d'eau sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.6 Combeq : Formation des lacs et des cours d'eau

2011-10-162

Il est proposé par Pierre Venne,
Et résolu ;

D'autoriser la dépense de 450\$ + les taxes pour l'inscription de Jonathan Rondeau, officier municipal à la formation des lacs et des cours d'eau.

D'autoriser le remboursement des dépenses de repas et de kilométrage sur présentation de pièces justificatives selon la politique établie à cet effet.

Le conseil autorise le paiement des dépenses à même les postes budgétaires prévus à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.7 Organisme des Bassins Versants de la Zone Bayonne - Appui

Attendu que dans son mandat de sensibilisation à l'amélioration des cours d'eau, Zone Bayonne privilégie toujours les actions concrètes dans la zone de gestion de l'eau qui lui a été confiée;

Attendu que dans le cadre de son plan directeur de zone de gestion intégrée de l'eau, Zone Bayonne doit toujours travailler à augmenter le sentiment d'appartenance aux bassins hydrographiques;

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes a une partie de son territoire drainé par la rivière La Chaloupe;

2011-10-163

Il est proposé par Pierre Venne,
et résolu :

D'appuyer l'organisme des Bassins Versants de la Zone Bayonne dans son projet de création d'un circuit cyclable et des panneaux d'interprétation le long de la rivière La Chaloupe.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.8 Moisson Lanaudière – Aide financière

2011-10-164

Il est proposé par Réjean Belleville,
Et résolu :

D'autoriser la dépense de 200,00\$ à l'organisme Moisson Lanaudière pour aider au financement de ses activités.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.9 OMH-Révision budgétaire 2011

2011-10-165

Il est proposé par Réjean Belleville,
Et résolu :

D'accepter le budget révisé de l'Office Municipal d'Habitation de Notre-Dame-de-Lourdes démontrant un déficit à répartir de 13 283\$ dont 1 328\$ est payable par la municipalité.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.10 Rue Lajeunesse (reporté)**11.11 Groupe Forces – Préparation des plans et devis concernant les travaux de drainage requis (reporté)****11.12 Ste-Mélanie – Affaiblissement de la rivière l'Assomption – printemps 2012 (reporté)****11.13 Québec en forme – Projet cuisine**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes désire favoriser l'autonomie et la débrouillardise de ses jeunes citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire développer les habilités des jeunes via diverses activités et développer l'estime de soi et de saines habitudes de vie ;

2011-10-166

Il est proposé par Marthe Blanchette,
Et résolu :

D'engager madame Michèle Asselin pour donner le cours de cuisine à raison de 5h½ par semaine couvrant la planification et l'animation de l'activité au taux horaire de 15\$/ l'heure pour 20 semaines.

De demander le soutien de Québec en forme afin de permettre la réalisation du projet cuisine.

Le conseil autorise le paiement de la dépense qui sera remboursée par Québec en forme.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.14 Regards (Reporté)**11.15 Rue Bélanger – Ponceau à abaisser de 6 pouces**

2011-10-167

Il est proposé par Pierre Venne,
Et résolu :

D'autoriser la dépense de 3 000\$ pour abaisser de 6 pouces le ponceau rue Bélanger

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.16 Entente relative à la réfection et à l'entretien d'une partie du rang Sainte-Julie –Autorisation de signatures

2011-10-168

Il est proposé par Marthe Blanchette,
Et résolu :

D'autoriser madame Céline Geoffroy, mairesse et madame Micheline Miron, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes l'entente à intervenir avec la Ville de Notre-Dame-

des-Prairies relativement à la réfection et à l'entretien d'une partie du rang Sainte-Julie.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.17. Approbation de plan de Gaz Métro

2011-10-169

Il est proposé par Pierre Venne,

Et résolu :

D'autoriser madame Micheline Miron, directrice générale à approuver les plans qui pourront être présentés par Gaz Métro pour des projets sur le territoire de Notre-Dame-de-Lourdes.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

12. Varia

13. Période de questions

14. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé ;

2011-10-170

Il est proposé par Marthe Blanchette,

Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 21 heures 30

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Maire suppléant

Secrétaire-trésorière

«Je, Pierre Guilbault, maire suppléant atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».